



Communiqué de presse

7 mai 2014

Remise de prix à CFL Multimodal, BGL BNP Paribas, Pall Center Exploitation, PricewaterhouseCoopers

Sous le signe de la meilleure pratique en termes de mixité hommes-femmes dans la prise de décision, le ministère de l'Égalité des chances remettra le prix de la MEGA-ENTREPRISE 2013 à quatre entreprises lauréates

La mixité hommes-femmes au sein des entreprises est un enjeu pour la prise de décision économique.

La complémentarité existant entre hommes et femmes est un atout pour chaque entreprise soucieuse de créer une véritable culture de l'égalité des genres.

Depuis 1999 le ministère de l'Égalité des chances repère les entreprises qui ont voulu combiner prise de décision et égalité.

Quatre entreprises venant de différents secteurs ont su convaincre les membres du comité de sélection.

Il s'agit de :

- **CFL Multimodal** qui veut détecter les potentiels en interne et aider les femmes à trouver leur place en tant que personnes riches en ressources pour assumer une fonction à responsabilité dans l'organisation ;
- **BGL BNP Paribas** qui a lancé Mix City Luxembourg, un réseau professionnel interne qui valorise la mixité et qui agit comme groupe d'intérêt en faveur de la mixité et de la promotion des femmes aux postes de direction ;
- **Pall Center Exploitation** dirigé par une femme qui propose des mesures de soutien en matière de développement professionnel avec des offres de formation afin de permettre à chacun (homme et femme) de pouvoir accéder à des postes à responsabilité ;
- **PricewaterhouseCoopers** qui a mis en place un programme de mentoring pour les femmes et les hommes en poste à haut niveau de responsabilité avec l'idée de créer des tandems de mentees.

Madame Lydia Mutsch, ministre de l'Égalité des chances remettra le prix de la MEGA-ENTREPRISE 2013 aux quatre lauréats dans les locaux de CFL Multimodal, à Bettembourg le 7 mai prochain à 18h30.

Ceci sera l'occasion de connaître de plus près celles des entreprises qui ont fait de la mixité dans la prise de décision un élément essentiel de leur culture d'entreprise.



La mixité hommes-femmes dans la prise de décision au sein des entreprises est une composante du programme des actions positives du ministère.

En effet bon nombre d'entreprises candidates figuraient également parmi nos anciens participants au programme des actions positives.

Le ministère lance chaque année un appel à candidature axé sur l'un des thèmes du programme. Ceci est une opportunité supplémentaire pour les entreprises intéressées de valoriser leurs bonnes pratiques. Le prix de la MEGA-ENTREPRISE 2012 concernait la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Le programme des actions positives est l'outil premier de sensibilisation des acteurs économiques dans la mesure où il permet aux entreprises participantes d'élaborer un plan d'actions axé sur trois thèmes prioritaires :

- l'égalité de traitement des femmes et des hommes,
- l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision,
- l'égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Les entreprises s'engagent à réaliser les mesures de leur plan d'actions dans les deux ans qui suivent la remise de l'agrément ministériel.

Un label « actions positives » est décerné chaque année aux entreprises qui ont intégralement transposé leur plan d'actions dans le cadre de leur participation au programme susmentionné et leur adhésion à un réseau spécialement créé à cet effet leur permettra d'échanger leurs bonnes pratiques.

Selon le programme gouvernemental 2013-2018 une politique ferme sera engagée en faveur d'une représentation équilibrée entre femmes et hommes dans la prise de décision et le domaine du travail et de l'emploi du ministère de l'Égalité des chances sera surtout caractérisé par le renforcement de mesures d'encouragement concrètes telles que les actions positives aussi bien au niveau des entreprises privées qu'au niveau des institutions publiques.

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances